



Empowered lives.
Resilient nations.

AVIS D'ACHAT POUR 04 CONSULTANTS INDIVIDUELS NATIONAUX

Date: Aout 2017

Pays:	PNUD CAMEROUN
Objectif de l'appel d'Offre:	Recrutement de Consultants Individuels pour l'Evaluation finale des Effets du CPD/CPAP 2013 -2017
Nom du Projet:	Programme d'Appui au Plan d'Action de programme Pays (PAPAPP)
Durée de la consultation:	50 Jours calendaires
Lieu :	Yaoundé, Cameroun
Supervision du consultant:	Les consultants travailleront sous la supervision directe du Spécialiste suivi & Evaluation du PNUD et en collaboration avec les différentes unités du Programme du bureau pays.

Le dossier complet devra parvenir à l'adresse suivante :

**Madame Le Représentant Résident du PNUD,
N° 1232 Immeuble Mellopolis, Rue 1794, Ekoudou, Bastos, Po Box 836 Yaoundé – Cameroon
Avec la mention :**

**«Consultant Individuel pour l'Evaluation finale des Effets du CPD/CPAP 2013 -2017 :
Préciser le nom de l'Effet (PRINCES, REPECC, PAAQSU ou SPRPB-2 ?)»**

Au plus tard **10 jours calendaires** après la date de publication.

Tout consultant éventuel qui aurait besoin de clarifications à propos du document d'invitation à soumissionner peut en informer par écrit l'entité du PNUD chargée des achats à l'adresse indiquée dans l'invitation à soumissionner ou par e-mail à l'adresse : Procurement.cameroon@undp.org. Des exemplaires écrits de la réponse de l'organisation (incluant une explication de la demande de clarification mais sans identification de la source de la demande) seront envoyés à tous les consultants éventuels qui auront reçu les documents d'invitation à soumissionner.

I. HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le PNUD et le Gouvernement du Cameroun ont élaboré en 2013, sur la base du Plan cadre d'assistance des Nations Unies au développement (UNDAF), le Plan d'action de programme pays (CPAP) qui couvre la période 2013 – 2017. Ce CPAP représente le document opérationnel du Document de Programme pays (CPD) 2013 – 2017 qui comporte trois grandes composantes : (i) le soutien de l'économie et la gestion stratégique de l'État ; (ii) la lutte contre la pauvreté et le développement durable ; (iii) le soutien à la gouvernance et la prévention des crises et catastrophes. Ce document est ainsi la réponse du PNUD aux défis auxquels a fait face le Cameroun dans les domaines relevant de ses avantages comparatifs. Le processus d'élaboration du CPAP a débouché sur quatre grands programmes découlant des cinq Effets du CPD. Ces programmes correspondent aux quatre (04) Effets du CPAP ci-après :

Effet 1 : Amélioration de la participation politique des groupes sociaux en situation de vulnérabilité et de l'intégration de leurs préoccupations, du Genre et des dimensions transversales (Environnement, VIH/SIDA) dans les plans, politiques et stratégies sectorielles « PRINCES ».

Ce programme découle des priorités du DSCE relatives à la « Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat » et au « Soutien à une croissance forte et inclusive », tels que reflétés dans les effets de l'UNDAF 1, 2 et 5¹. C'est la traduction en actions des effets CPD 1 et 5². La responsabilité générale de la Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DGPAT) du MINEPAT en sa qualité de partenaire de réalisation.

Il s'agit pour le PNUD d'accompagner la réponse nationale aux défis identifiés en matière de prise en compte systématique et effective des préoccupations des populations en situation de vulnérabilité dans les instruments nationaux de planification, de participation desdites populations à la prise de décisions politiques et sociales et de promouvoir l'implication consciente du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté.

Pour ce faire, le PNUD en collaboration avec les autres parties prenantes devrait réaliser les produits ci-après :

Produit 1.1 : L'état des lieux sur l'intégration des dimensions transversales et des préoccupations des personnes vulnérables dans les stratégies sectorielles, ministérielles/PAP et les PCD des Communes cibles du Nord, de l'Extrême Nord et des grands chantiers réalisés.

Il s'agit de : (a) réaliser une étude permettant de rendre disponibles les informations sur le degré de prise en compte du genre et des préoccupations des groupes concernés dans les documents de politiques et stratégies choisis ; (b) d'en identifier les causes ; (c) de proposer des stratégies et un plan d'action pour corriger la situation le cas échéant, afin de l'améliorer. Cet état des lieux fournira la situation de référence qui permettra de suivre les progrès réalisés en matière de prise en compte du genre et desdites dimensions dans les documents mentionnés.

¹ Effet UNDAF n°1 « D'ici à 2017, les institutions nationales de développement mettent en œuvre de façon participative des politiques et stratégies favorables au développement durable et à une croissance inclusive » ; Effet UNDAF n°2 « D'ici à 2017, le socle de protection sociale est développé et le système national de protection sociale est modernisé » ; Effet UNDAF n°5 « D'ici à 2017, les institutions nationales et locales assument leurs missions de façon participative, transparente et dans le respect de l'égalité du genre, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit »

² Effet CPD n°1 : « La réalisation d'une croissance prenant en compte les groupes en situation de vulnérabilité, en particulier, les femmes » ; Effet CPD n°5 : « L'amélioration de la participation des groupes en situation de vulnérabilité aux instances décisionnelles »

Produit 1.2 : *Une assistance technique apportée aux institutions en charge de l'élaboration des rapports socioéconomiques nationaux (OMD, RNDH, RADEC, DSCE, APD).*

Ce produit vise à renforcer les capacités des services et directions techniques du MINEPAT pour améliorer la perspective « Développement humain » et la prise en compte du genre et des dimensions transversales mentionnées plus haut dans les analyses proposées dans les rapports susmentionnés. D'une façon générale, les appuis envisagés devront permettre aux services concernés par la production desdits rapports d'inscrire ceux-ci, de façon pérenne, dans leurs activités normales.

Produit 1.3 : *Les institutions et les acteurs en charge de la planification et du développement local disposent des compétences et outils nécessaires à la prise en compte du genre et des dimensions transversales (VIH/SIDA, environnement, handicap) dans les stratégies sectorielles ou ministérielles et dans les plans communaux de développement.*

Comme suite logique au produit 1.1, l'assistance prévue comporte deux volets : (a) la formation de formateurs et des personnels de la chaîne PPBS en matière de prise en compte desdites dimensions ; (b) le développement d'outils pour assurer cette prise en compte ; (c) le déploiement des personnes formées pour former les personnels des services techniques concernés par les documents dans lesquels doit se faire l'intégration desdites dimensions ; (d) l'accompagnement des personnes formées dans l'intégration des dimensions retenues ; (e) le suivi du degré d'intégration desdites dimensions.

Produit 1.4 : *Les populations en situation de vulnérabilité dans les communes visées plus aptes à faire intégrer leurs préoccupations dans les programmes, documents de politiques, stratégies et à prendre part aux instances de décision au niveau national et local.*

L'assistance du PNUD vise à donner aux groupes visés les capacités nécessaires pour réclamer leurs droits relatifs à leur participation aux instances décisionnelles de nature politique ou économique et d'être pris en compte dans les politiques et stratégies.

Produit 1.5 : *Le secteur privé accompagné pour prendre en compte la lutte contre la pauvreté dans la chaîne de valeurs.*

L'action du PNUD vise à promouvoir l'implication consciente du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté, à travers le lancement du Growing Inclusive Market (GIM) et l'animation du dialogue de politiques entre le Gouvernement et les entrepreneurs. Dans cette perspective, un partenariat sera développé avec les centres de formalités des entreprises, d'une part, et des organisations patronales qui le souhaitent, d'autre part, pour les assister dans la mise en place de capacités de conseil des promoteurs d'entreprises à intégrer les pauvres dans leurs plans d'affaires.

Produit 1.6 : *La stratégie de développement du secteur social (des services sociaux de base) actualisée en y intégrant l'aspect protection sociale.*

L'action du PNUD vise sur le long terme à augmenter le pourcentage de citoyens qui ont accès à un dispositif de protection sociale. Ceci se fera à travers le renforcement des capacités des acteurs concernés en vue de l'élaboration d'un cadre réglementaire de protection sociale plus inclusif.

Effet 2: Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique « REPECC ».

Ce programme contribue à la priorité du DSCE « l'Appui à l'économie et à la gestion stratégique de l'Etat » et à l'Effet UNDAF n°1 et traduit en actions l'effet CPD n°3 « Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ». Il a pour objectif d'accompagner les interventions nationales et sous régionales à travers deux volets complémentaires : (a) la préservation des écosystèmes et (b) l'amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique.

Le programme devra accompagner le MINEPDED/ DCGR et le MINATD/DPC pour (a) l'élaboration de la cartographie des zones à risques à l'échelle nationale ; (b) la dotation des membres des comités de crise en outils et capacités pour la prévention et la gestion des risques et catastrophes ; (c) l'élaboration d'un programme de communication pour le changement de comportements ; (d) l'accompagnement pour la mobilisation de ressources humaines, en particulier de volontaires susceptibles d'être déployés pour assister les populations sinistrées en cas de catastrophes. Les produits suivants sont formulés :

Produit 2.1 : *Les institutions nationales/locales et les populations cibles aptes à gérer durablement l'écosystème à travers leurs pratiques agro-sylvo pastorales.*

Il s'agira notamment de : (a) mettre en place une base de données climatiques désagrégées par région et par sexe ; (b) élaborer la cartographie nationale des zones à risques, si les ressources suffisantes sont mobilisées à cet effet ; (c) former les membres des comités de crise sur les directives pour la gestion et la prévention des risques et catastrophes de nature climatique ; (d) sensibiliser les populations pour l'adoption de pratiques vertueuses dans leurs activités agro-sylvo-pastorales. Les actions b) et c) sont sous la responsabilité du MINATD, tandis que (a) et (c) sont sous la supervision du MINEPDED, en collaboration avec les ministères techniques concernés.

Produit 2.2 : *Un programme de communication pour le changement de comportement des populations impliquant les autorités administratives, religieuses et traditionnelles mis en place pour l'adoption de bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion des catastrophes.*

Il consistera à : (a) identifier les comportements à corriger ; (b) identifier les fondements desdits comportements ; (c) développer une stratégie générale visant les changements de comportement ; (d) Sur la base de la stratégie générale, élaborer une stratégie et un programme de communication visant l'adoption de comportements favorables à la préservation de l'environnement et à la prévention des risques et catastrophes ; (e) accompagner la mise en œuvre de la stratégie par la mobilisation de ressources ; (f) évaluer la stratégie de communication.

Produit 2.3 : *Les institutions nationales/locales et les populations aptes pour la mobilisation des ressources financières et humaines (volontaires) en vue de leur relèvement et de la gestion des changements climatiques (atténuation et adaptation).*

Il s'agira de : (a) rechercher et mettre à la disposition des bénéficiaires mentionnés, l'information sur les ressources existantes en matière de conservation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, les formalités d'accès auxdites ressources et à accompagner les bénéficiaires pour y accéder, les utiliser et faire le rapportage y relatif ; (b) accompagner la mobilisation de ressources humaines, en particulier des volontaires, susceptibles d'être déployés en cas de crises et catastrophes, pour secourir les populations sinistrées et en vue de leur relèvement rapide.

Effet 3 : Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics « PAAQSU ».

Ce programme constitue une contribution à la priorité du DSCE « Gouvernance et gestion stratégique de l'Etat » et à l'effet UNDAF n°5. Il constitue une traduction en actions de l'Effet CPD n°4 « Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics ».

Ce programme se focalise essentiellement sur la délivrance de services publics et les conditions à mettre en place pour en faciliter l'accès aux populations quelles que soient leurs conditions sociales et économiques.

De façon concrète, il s'agira de : (1) définir les normes minimales auxquelles doivent répondre les services publics délivrant des prestations aux usagers ; (2) évaluer périodiquement leur application à travers un palmarès assorti de prix ; (3) mettre en place un dispositif d'appui à la mise aux normes ; (4) appliquer la démarche « qualité » à 5 services pilotes. Ceux-ci concerneront la mise en place d'au moins une clinique juridique dans une des communes d'intervention, au moins un Centre de Formalité de création d'Entreprises, la Direction du Protocole du Ministère des Relations Extérieures, un service du Ministère de la Fonction Publique et de Réforme Administrative et un du Ministère de la Santé Publique.

Le MINFOPRA/SPRA est le partenaire gouvernemental de coopération de ce programme.

Produit 3.1 : *Les normes minimales de qualité de service public définies en tenant compte du genre et des personnes porteuses de handicap.*

Le PNUD contribuera à la définition des normes minimales permettant aux institutions publiques d'améliorer elles-mêmes la qualité des prestations rendues à toutes les catégories d'usagers/citoyens des services publics quelles qu'elles soient en tenant notamment du genre, des personnes victimes de handicap, les personnes âgées... La validation de ces normes se fera de façon participative, de sorte que des groupes traditionnellement marginalisés, telles que les personnes porteuses de handicap, puissent également faire valoir leurs spécificités.

Produit 3.2 : *Un dispositif participatif de suivi-évaluation de l'implémentation de la qualité et d'incitation/labellisation des services publics mis en place.*

Par ce produit, le programme vise à : (a) contribuer à la mise en place d'un dispositif de suivi (cadre institutionnel et développement d'outils) du respect des normes qui intégrerait les usagers à travers leurs représentants ; (b) recenser les services à prendre en compte dans l'évaluation ; (c) collecter les informations sur l'application des normes, y compris grâce à des outils d'auto-évaluation à développer par le programme ; (d) établir périodiquement et diffuser les palmarès des services aux usagers ; (e) primer les meilleurs services

Produit 3.3 : *Un dispositif d'appui à la mise aux normes des services publics mis en place*

Afin d'accompagner les porteurs d'obligations que sont les services publics délivrant les prestations aux usagers, un dispositif de diagnostic, de conseil et d'accompagnement des services pour la mise aux normes sera mis en place. Pour la pérennisation de l'appui aux services, il est indispensable que cette fonction d'appui soit associée à une structure déjà établie dont il faudra développer ou renforcer les compétences pour jouer le rôle attendu. A cet effet, dans le cadre de ce produit, le Programme se consacrera à : (a) l'identification de la structure la mieux à même d'assurer la fonction d'assistance aux services publics, y compris au niveau local, souhaitant améliorer la qualité de leurs services ; (b) l'évaluation des capacités de ladite structure au regard du cahier de charges ; (c) l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités de ladite structure pour lui permettre de remplir efficacement ses missions ; (d) l'accompagnement de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités, y compris à travers l'accompagnement à la mobilisation de ressources ; (e) l'évaluation des résultats de la structure.

Produit 3.4 : *Des services publics sont accompagnés dans l'amélioration de la qualité du service.*

L'assistance du PNUD sous ce produit vise à démontrer la faisabilité de la démarche « qualité » dans des services publics. La réalisation de ce produit consistera à : (a) accompagner les cinq services mentionnés plus haut dans le diagnostic « qualité », sur la base des normes définies, b) élaborer un plan de mise à niveau qualité, c) accompagner la mobilisation de ressources humaines, matérielles et techniques pour la mise en œuvre du plan, d) évaluer et publier les résultats, en vue d'une mise à l'échelle de l'expérience.

Effet 4: Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socio- économiques de base. « Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB) – Phase 2 ».

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'objectif « Croissance et emploi » du DSCE et de l'effet UNDAF n° 4³. Il décline en actions l'effet CPD n°2 : «L'amélioration des revenus et de l'accès à l'eau potable et à l'éducation des communautés ciblées ».

Il se fonde sur les acquis de la première phase du Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base pour adresser à la fois des questions relatives à l'emploi et celles en rapport avec l'accroissement des revenus des populations des localités concernées, à travers la contribution au renforcement de filières porteuses de croissance et d'effets d'entraînement, le développement d'infrastructures socio-économiques et la facilitation de l'accès à des financements pérennes. En tant que tel, il comprend 4 principaux volets correspondant aux 4 produits de ce programme : a) emploi, b) renforcement de filières, c) accès au financement.

Le MINEPAT/DIADR est le partenaire gouvernemental de coopération de ce programme.

Les produits suivants sont visés :

Produit 4.1 : *Dispositifs pour la promotion et la création d'emplois au niveau communal mis en place dans la zone d'intervention.*

Dans le cadre de ce produit, il s'agira essentiellement de : (a) identifier les potentialités des localités bénéficiaires et (b) mettre en place, au sein de l'administration communale, des dispositifs d'écoute, de conseils et d'accompagnement des populations dans la mise en place d'AGR ; (c) Mettre en place un réseaux de partenaires techniques et financiers locaux pour apporter de l'assistance technique et/ou financière aux clients des dispositifs mis en place ; (d) faire le suivi des bénéficiaires, à travers un partenariat avec les groupes auxquels ils appartiennent (groupes de jeunes, de femmes, de producteurs etc.).

Produit 4.2 : *Les populations rurales ciblées capables de tirer des revenus plus importants des filières porteuses de leurs localités.*

Il s'agira d'accompagner les organisations paysannes, groupements d'agriculteurs ou d'éleveurs à tirer le meilleur parti de filières cibles à travers : (a) l'adoption de dispositions organisationnelles leur permettant de tirer profit des prix d'approvisionnement en intrants et des prix de vente de leurs production, (b) l'identification et la levée des goulots d'étranglement tout au long de la chaîne de valeurs ; (c) la mutualisation d'investissements productifs, permettant la réalisation d'économies d'échelle et l'émergence d'effets d'entraînement aux niveaux communal et régional.

³ UNDAF n° 4 « D'ici à 2017, les opportunités d'emplois décents et d'AGR, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations vulnérables, sont accrues »

Produit 4.3 : Le financement pérenne de l'économie locale facilité

L'objectif de ce produit est de créer les conditions pour un accès durable des populations et des producteurs des localités ciblées à des financements répondant à leurs besoins et ce de façon pérenne. A ce titre, la réalisation de ce produit consistera à : (a) finaliser la stratégie de micro finance ; (b) accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale de micro finance ; (c) accompagner la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne des petites entreprises rurales, si possible, à travers la banque agricole en cours de création.

Focalisation géographique.

En tirant leçon de la coopération passée, le PNUD, conformément aux orientations du Gouvernement a concentré ses interventions dans la partie septentrionale (régions de l'Adamaoua, Nord et Extrême-Nord). Ceci afin d'être en cohérence avec les fondements du développement humain durable et ceux de l'approche « droits » indispensable pour accélérer l'atteinte des OMD. De ce fait, en dehors des outils et autres renforcement de capacités ayant une dimension nationale, les activités de terrain se sont faites prioritairement dans les zones indiquées.

La mise en œuvre du CPD/CPAP 2013-2017 s'est faite dans un contexte particulier à savoir a) les exactions du groupe terroriste « Boko Haram » dans l'Extrême Nord et le Nord induisant une situation d'urgence humanitaire et sécuritaire avec de nombreux réfugiés nigériens et des personnes déplacées internes dans les régions de l'Extrême Nord, le Nord et de l'Adamaoua et b) la crise socio-politique en République Centrafricaine provoquant un afflux des réfugiés centrafricains cherchant refuge au Cameroun, notamment dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua.

Résultats de la revue à mi-parcours du CPD/CPAP 2013-2017 et nouvelles orientations.

En 2015, le MINEPAT et le PNUD ont conduit la Revue à Mi-Parcours (RMP) du CPD/CPAP 2013-2017 afin d'évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des Effets du programme et d'examiner si ceux-ci répondent encore mieux aux besoins du Cameroun, eu égard aux changements notaires du contexte suscités.

L'examen des rapports d'analyses réalisées dans le cadre de cette RMP a conduit les 2 parties à faire le consensus sur (i) la nécessité de révision du cadre de résultats de CPD/CPAP 2013-2017 pour les années 2016 et 2017 afin de l'adapter aux nouvelles priorités du Gouvernements conformément au principe du « Fit for Purpose ».

Dans cette perspective, le MINEPAT et le PNUD ont procédé à la révision du CPD pour les années 2016-2017⁴ afin que les actions et interventions du PNUD puissent adresser les urgences à l'Extrême-Nord, à l'Est et à l'Adamaoua en particulier sur le relèvement précoce. Ceci a permis de prendre en compte : 1) Les nouvelles priorités du Gouvernement en rapport avec l'évolution du contexte; 2) Certaines dimensions des Objectifs du Développement Durable, notamment la résilience et les groupes en situation de vulnérabilité ; 3) L'alignement du CPD au Plan Stratégique 2014-2017 du PNUD.

Cette révision du CPD/CPAP 2013 – 2017 a résulté à une reconfiguration du programme en intégrant les nouvelles thématiques notamment en matière de Relèvement précoce, de résilience et d'emplois des jeunes de la région de l'Extrême Nord.

⁴ Addendum du CPD 2013-2017 : Amendements apportés au document de programme pays du Cameroun suite à l'évolution du contexte dans le pays (CPD révisé 2016-2017)

A cet égard, les résultats des projets ci-après sont également à considérer dans la présente évaluation :

Projet N°1 : « Réponse rapide pour la résilience et la prévention des conflits des populations des régions de l'Extrême Nord et de l'Est du Cameroun ». Durée du projet : mars 2015 - mars 2016.

Objectifs : Contribuer au renforcement des capacités nationale et locale en vue d'un développement durable et d'une croissance résiliente. De manière spécifique, il s'est agi de:

- Renforcer la cohésion sociale à travers la prévention des conflits et les activités d'autonomisation économique pour une coexistence pacifique et paisible.
- Améliorer le dialogue intercommunautaire entre les réfugiés/personnes déplacées internes et les communautés d'accueil à travers la mise en place des Mécanismes de prévention et de gestion des conflits.
- Renforcer les capacités de gestion et de coordination des administrations locales et des services sociaux de base.

Projet N°2 : « Prévenir la radicalisation et renforcer les efforts de relèvement précoce des femmes et des jeunes en réponse à la détérioration de la situation de la sécurité humaine dans l'Extrême Nord du Cameroun ». Durée du projet : Avril 2016 – Mai 2017

Objectifs : Soutenir les efforts concertés pour lutter contre la radicalisation dans l'Extrême Nord à travers les opportunités d'autonomisation et des moyens de subsistance pour les jeunes et les femmes. De façon spécifique, il s'est agi dans les 04 localités de la région de :

- Renforcer le relèvement et la résilience des populations vulnérables aux effets socio-économiques de l'extrémisme violent.
- Renforcer les capacités des communautés, y compris les femmes et les jeunes à mieux répondre à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

II. OBJET DE L'EVALUATION

La présente évaluation finale indépendante du CPD/CPAP 2013-2017 est en conformité avec les dispositions légales inscrites dans ce document de coopération portant sur le mécanisme de suivi et d'évaluation des résultats des programmes. Elle est également inscrite dans le plan d'évaluation dudit programme coopération. Elle couvre les quatre (04) Effets suscités dudit document de coopération (PRINCES, REPECC, PAAQSU, SPRPB-2) et prend en compte les résultats des projets susmentionnés (Projet N°1, Projet N°2) portant sur le relèvement précoce, la cohésion sociale et la prévention de la radicalisation qui ont été intégrés afin d'adapter les réponses du PNUD à l'évolution du contexte au Cameroun.

Cette évaluation permettra de mesurer l'atteinte des résultats escomptés et la contribution du PNUD aux résultats de développement du Cameroun dans ses domaines d'intervention.

III. PORTEE DE L'EVALUATION

L'évaluation finale du CPD/CPAP portera sur toute la période du cycle de coopération, soit de 2013 à 2017. Elle concernera toutes les dimensions de la mise en œuvre dudit programme de coopération tel que prévu dans le document et couvrira à la fois les aspects institutionnels, opérationnels, techniques et partenariaux. A cet égard, au niveau central, elle couvrira à la fois les services centraux (départements ministériels, Institutions, etc...) et déconcentrés du Gouvernement. Au

niveau local, elle couvrira les zones d'interventions du programme. Il s'agira des localités suivantes :

Région de l'Extrême Nord :

- Département du Diamaré (Maroua)
- Département du Logone et Chari (Kousseri, Maltam, Logone Birni et Zimado)
- Département du Mayo kani (Touloum, Moulvoudaye)
- Département du Mayo Sava (Mora, Kourgui, Makalingaï et Tokombéré)
- Département du Mayo Tsanaga (Mokolo, Mozogo et Zamaï)
- Département du Mayo Danay (Maga, Yagoua)

Région du Nord :

- Département de la Bénoué (Pitoa, Lagdo)

Région de l'Adamaoua :

- Département de Mbéré (Dir)

L'évaluation respectera le principe de l'approche basée sur les droits humains et sera focalisée d'une part sur les détenteurs de droits, notamment les populations vulnérables et principales bénéficiaires des interventions dudit programme de coopération : les jeunes filles et garçons des populations hôtes et des populations déplacées, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. D'autre part elle prendra en compte les porteurs d'obligations dont : les différents acteurs clés gouvernementaux au niveau central et au niveau décentralisé, les autorités locales (préfets, sous-préfets, maires), les leaders traditionnels, les leaders religieux, etc..

IV.OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale du CPD/CPAP 2013 – 2017 vise à mesurer la performance du programme de coopération entre le Gouvernement du Cameroun et le PNUD en analysant la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la couverture et la durabilité. Cette analyse permettra de dégager des leçons apprises de sa mise en œuvre et les acquis, en vue de leur capitalisation par les différentes parties prenantes dans des futures interventions, notamment dans le cadre du CPD 2018 - 2020.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Analyser l'atteinte des résultats escomptés, y compris les facteurs, qui ont facilité l'atteinte de ces derniers et les principales difficultés rencontrées;
- Analyser les mécanismes de mise en œuvre (coordination et gestion) du programme de coopération ;
- Analyser la capacité d'adaptation du CPD/CPAP 2013 - 2017 aux changements du contexte au Cameroun ;
- Analyser la contribution du CPD/CPAP 2013-2017 du PNUD à l'UNDAF 2017-2017 ;
- Analyser les capacités de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme de coopération ;
- Analyser les mécanismes et la stratégie de communication, la prise en compte et intégration des questions transversales (genre, droits humains) dans la mise en œuvre du programme de coopération ;
- Déterminer les leçons apprises de la mise en œuvre et identifier les mesures prises pour garantir la durabilité des acquis.

V. CRITERES ET QUESTIONS RELATIVES A L'EVALUATION

Pour chacun des Effets du CPD/CPAP 2013-2017 (PRINCES, REPECC, PAAQSU, SPRPB-2), il s'agira ici de faire ressortir les informations pertinentes devant permettre d'exploiter au mieux les résultats de l'évaluation.

A cet égard et de façon générale, les questions suivantes devront être considérées :

- Les Effets ont-ils été atteints ? Sinon, quels progrès ont été réalisés en matière d'Effets ?
- Quels facteurs ont contribué à atteindre ou ne pas atteindre les Effets escomptés ?
- Dans quelle mesure le CPD/CPAP a contribué aux résultats de l'UNDAF ?
- La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été appropriée et efficace ?
- Quels facteurs ont contribué à l'efficacité ou l'inefficacité ?

CRITERES	QUESTIONS
a. Pertinence et Cohérence : La pertinence du programme de coopération 2013-2017 mesurera le niveau de compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés (Produits et Effets escomptés) dans le document et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires ciblés. Elle englobera également la capacité de réaction du programme face aux changements et émergence des priorités et besoins de développement, en tenant compte des aspects de redevabilité des populations et des questions d'égalité des sexes. Elle taclera également les questions de cohérence et de complémentarité	- Jusqu'à quel point les initiatives (pour chacun des Effets du CPD/CPAP) sont-elles alignées avec le mandat du PNUD, les priorités nationales et les exigences des femmes et hommes ciblés ? - De quelle manière les initiatives ont-elles promu les principes du PNUD en matière d' Egalité du Genre, Droits de l'Homme et Développement Humain? - Dans quelle mesure les méthodes de mise en œuvre choisies (pour chacun des Effets) étaient-elles pertinentes dans le contexte de développement? - Dans quelle mesure les interventions du CPD/CPAP ont-elles été cohérentes et complémentaires avec les interventions humanitaires/réponses aux urgences ? - Jusqu'à quel point la théorie du changement présentée au niveau des Effets, était-elle une vision pertinente sur laquelle bâtir l'initiative ? - Dans quelle mesure les différentes Effets/Programmes assurent-elles la cohérence et la complémentarité entre elles mais aussi avec les interventions d'autres acteurs des mêmes secteurs ?
b. Efficacité : L'efficacité est la mesure du niveau de réalisation des résultats (Produits ou Effets) escomptés ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des Produits ou Effets. C'est l'attribution des changements observés dans le contexte national ou local aux Activités et Produits du programme. L'appréciation de l'efficacité des Effets des évaluations se penchera plus sur l'examen des contributions apportées par le PNUD et par d'autres partenaires à la réalisation des Effets escomptés.	- Dans quelle mesure les Effets ont-ils été atteints ou des progrès réalisés vers leur atteinte? - Comment est-ce que les Produits correspondants, pour chacun des Effets, ont-ils affectés ces Effets, et dans quelle mesure n'ont-ils pas été efficaces ? - Quelle a été la contribution, des partenaires et d'autres organisations, aux Effets et quelle a été l'efficacité des partenariats du PNUD dans l'atteinte desdits Effets ? - Quels ont été les changements positifs et négatifs, prévus ou accidentels apportés par les interventions du PNUD (pour chacun des Effets) ? - Jusqu'à quel point les Effets atteints ont-ils bénéficié aux femmes et aux hommes de manière égale ?
c. Efficience : L'efficience mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés de façon économe en résultats. Une initiative est considérée efficiente lorsqu'elle utilise les ressources correctement et de façon économe pour atteindre les produits souhaités. L'efficience est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficaces de ces ressources.	- Jusqu'à quel point les Produits (pour chacun des Effets) ont-ils été atteints grâce à une utilisation optimale des ressources? - Les produits ont-ils été atteints dans le temps imparti? - Dans quelle mesure les interventions entre les Programmes/Effets du CPD/CPAP ont-elles été synergiques sur le terrain afin d'optimiser les ressources et accroître les résultats ? - Dans quelle mesure le dispositif de suivi du CPD/CPAP a-t-il fourni des données permettant l'apprentissage et éventuellement l'ajustement de sa mise en œuvre ?

	- Dans quelle mesure les procédures opérationnelles du PNUD ont-elles été efficaces dans la mise œuvre du CPD/CPAP ? - De quelle manière les Effets/programmes ont-ils promu l'égalité des genres, les droits de l'Homme et le développement humain dans l'exécution des Produits?
d. Durabilité : La durabilité mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives perdurent après que l'aide au développement en provenance de l'extérieur ait touché à sa fin. Evaluer la durabilité implique une appréciation du niveau auquel les pertinentes conditions sociales, économiques, politiques et autres sont réunies et, toujours sur la base de cette appréciation, d'effectuer des projections sur la capacité nationale à maintenir, diriger et garantir les résultats du développement dans le futur.	- Une stratégie de durabilité (pour chacun des Effets du CPD/CPAP), incluant le développement des capacités des parties prenantes nationales clés, a-t-elle été développée et/ou mise en œuvre? - Quelles sont les indications de durabilité (pour chacun des Effets du CPAD/CPAP). Exemple : Existence de capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) ? - Dans quelle mesure les politiques et cadres réglementaires sont-ils en place afin d'assurer la persistance des bénéfices ? - Jusqu'à quel point les partenaires se sont-ils engagés à poursuivre leur appui ? - Existe-t-il des mécanismes financiers et économiques mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéfices en cours une fois que l'aide touchera à sa fin ? - De quelle manière les intérêts pour l'égalité du genre, les droits de l'Homme et le développement humain, ont été pris en compte par les principales parties prenantes?
f. Prise en compte du genre et l'approche basée sur les droits humains (ou encore la couverture) c'est-à-dire la mesure dans laquelle des groupes de population sont inclus ou exclus d'une intervention, et l'impact différencié de l'intervention sur ces groupes.	- Dans quelle mesure le CPD/CPAP a-t-il intégré l'approche genre dans la conception et la mise en œuvre des interventions ? - Dans quelle mesure ces interventions ciblent-elles les plus démunis et permettent de réduire les inégalités entre les groupes les plus aisés et les groupes les plus démunis. - Dans quelle mesure le CPD/CPAP a-t-il contribué à une meilleure jouissance /protection des droits humains pour tous (aussi bien les droits civils, politiques et droits économiques, sociaux et culturels) et à renforcer la dignité humaine ?
Impact. L'impact mesure les changements dans le développement humain et dans le bien-être des populations apportés, directement ou indirectement, prévus ou non, par les initiatives du programme. Autrement dit, ce sont les effets positifs ou négatifs, prévus ou fortuits, directs ou indirects qu'entraîne une intervention.	- Combien de personnes ont été touchées par les interventions du CPD/CPAP 2013-2017 ? - En tenant compte des interventions holistiques des Effets/programmes du CPD/CPAP, quels changements réels ces interventions ont-elles eu sur les bénéficiaires ? - Que s'est-il passé en conséquence du CPD/CPAP au niveau national et dans les localités d'interventions ?

VI.METHODOLOGIE

L'évaluation sera menée suivant les normes d'évaluation du PNUD et du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (GNUE). Elle sera guidée par les principes d'égalité des sexes, d'approche axée sur les Droits et Développement humain. Le processus d'évaluation devra être participatif de la planification à la livraison du rapport final. L'élaboration de l'évaluation devra contenir un plan de travail détaillé étape par étape, précisant les méthodes que l'évaluation devra adopter pour la collecte de l'information nécessaire au traitement des critères d'évaluation et pour répondre aux questions sur l'évaluation, ainsi que les méthodes à suivre pour l'analyse des données, l'interprétation des conclusions et le rapport des résultats.

L'évaluation se déroulera sur une période maximale de 50 jours calendaires à compter de la date de signature du Contrat.

L'orientation générale de l'approche méthodologique suivante est proposée mais les consultants devront mieux développer:

1. L'étude et l'analyse des documents et rapports pertinents existants, notamment et non exhaustif : UNDAF 2013 – 2017 ; Cadre de résultats du Plan stratégique du PNUD 2014-2017 ; CPD/CPAP 2013-2107 ; cadre de résultats du CPD 2013-2017 révisé ; Plans de travail pluriannuels des Effets/Programmes, plans de travail annuels des Effets/Programmes ; les rapports trimestriels des Effets/Programmes ; les rapports annuels des Effets/Programmes ; les ROAR 2013 à 2016 ; Rapport ERAD 2016 ; Rapports finaux et d'évaluation finale des projets arrimés au CPD/CPAP 2013-2017 ; Documents et Instruments stratégiques nationaux/sectoriels développés et en rapport avec le CPD/CPAP 2013-2017 (DSCE, stratégies sectorielles, stratégies thématiques, PPA etc.) ; Rapports périodiques des politiques et stratégies nationales/sectorielles en rapport avec le CPD/CPAP 2013-2017 ; tout autre document jugé pertinent dans le cadre de la présente évaluation
2. Des entretiens et séances de travail avec les principaux acteurs impliqués (Comité de pilotage, Secrétariat Technique du Comité de Pilotage, Equipes du Programmes, représentants des bénéficiaires, etc....)
3. Des descentes sur le terrain, avec la liste des points à visiter, des personnes à rencontrer pour des entretiens, etc.
4. La rédaction d'un rapport préliminaire : une ébauche sera présentée et recevra toutes les observations nécessaires.
5. L'atelier de restitution du rapport préliminaire en vue de la présentation des constats et conclusions initiales par les consultants et collecte des données complémentaires en vue d'intégrer les amendements de l'atelier de restitution
6. Un rapport final sera produit, par l'Equipe de l'évaluation sous le lead du Chef d'Equipe, et soumis à l'appréciation du bureau du PNUD.

Cette méthodologie fera l'objet de validation par un comité d'évaluation avant de passer aux prochaines étapes. Les informations qualitatives et quantitatives devront provenir d'enquêtes réalisées auprès d'échantillons représentatifs.

Les candidats devront préciser en détail leur proposition de méthodologie, qui devra répondre aux critères d'évaluation susmentionnés, de respect des délais contractuels et des normes et éthiques internationales en matière d'évaluation finale de programme.

Zone de travail :

- Yaoundé
- Sites des projets : des descentes sur le terrain dans les sites du CPD/CPAP 2013-2017 (cf : liste page 9) qui offriront l'opportunité d'échanger avec les bénéficiaires à différents niveaux et de s'entretenir avec les communautés afin d'apprécier les tendances de réalisations.

VII. PRODUITS D'ÉVALUATION (PRESTATIONS)

Pour chacun des Effets/Programmes, les Consultants devront présenter les rapports suivants, transmis en version dure (format A4) et en version électronique (email, clé USB) en format Word et Excel en français avec les résumés exécutifs en français et en anglais, comme l'indique le tableau suivant :

Livrables attendus	Description du livrable	Délais de soumission	Parties Prenantes	Date de vérification/restitution
Un Rapport initial sur l'approche méthodologique de l'évaluation	Pour chacun des Effets/programmes, le rapport initial, ce rapport initial qui sera présenté avant le démarrage proprement dit de l'évaluation aura pour objectif de s'assurer que le groupe de référence mis en place et les consultants ont la même compréhension de la mission assignée et des résultats attendus, de manière à lever toute ambiguïté possible et potentielle avant le démarrage de la consultation. Ce groupe de référence sera composé d'un représentant des structures suivantes : le comité de pilotage, le PNUD, de l'équipe de gestion du programme. Le rapport présentera de manière détaillée la compréhension de la mission par l'évaluateur. une proposition détaillée de l'approche méthodologique et de collecte des données pertinentes pour atteindre les résultats attendus de l'évaluation, un chronogramme détaillé des tâches, activités, résultats et parties responsables, en précisant les délais pour chacun de ces aspects.	J + 3 (après la signature du contrat)	Consultants Groupe de référence	J + 5
Projet de rapport d'évaluation	Les Consultants produiront chacun un rapport provisoire qui sera examiné par le groupe de référence qui veillera à ce que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis aussi bien du point de vue de : - La démarche : revue documentaire, rencontre et échange avec l'ensemble des partenaires stratégiques et les structures de gestion au niveau central, des rencontres et échanges avec les bénéficiaires, etc... - Le fond : langage utilisé pour la rédaction du rapport est le français ou l'anglais. Il devra comprendre les parties classiques d'un rapport d'évaluation finale de projet. Les légendes des photos sous chaque photo, des encadrés tout le long du Rapport (citations, textes, chiffres, données marquants. Le rapport devra refléter la situation du programme en référence aux critères d'évaluation susmentionnés. - La forme : L'ébauche de Rapport devra être montée sur un support papier accompagné d'une copie électronique sur clé USB, elle contiendra les illustrations des réalisations pertinentes dans les deux sites et par secteur d'activités, les citations par les différents bénéficiaires. le texte aura une police de 12 et caractère « Times New Roman ». La page de couverture sera illustrée par des photos des réalisations si disponibles.	J + 35 (après la collecte et l'analyse des données sur le terrain)	Consultants Groupe de référence	J + 40
Rapport final de l'évaluation	Sous le lead du Consultant chef d'Equipe, le Rapport Final de l'Evaluation devra être rédigé en consolidant les 04 rapports provisoires des Effets/programmes susmentionnés. Ce rapport final comprendra : - Le Résumé Synthétique du Rapport de l'Evaluation qui contiendra un résumé (1) des résultats de l'analyse des données ou les conclusions en référence aux critères de l'Evaluation susmentionnées (Pertinence & cohérence, Efficacité, Efficience,	J + 50 (après avoir reçu les amendements du groupe de référence)	Consultants Groupe de référence	J +51

	Durabilité, Impact, etc...), et basées sur une synthèse de déductions empiriques ou formulations factuelles ; (2) des recommandations basées sur les faits et fondées sur les conclusions. Les recommandations devront être formulées de manière à faciliter le développement des réponses de gestion desdites recommandations. Elles devront également être réalistes et refléter une bonne compréhension de l'organisation/institution mandatée et les principales contraintes à suivre. Chaque recommandation devra clairement identifier les groupes/acteurs ciblés et stipuler l'action recommandée et sa raison ; (3) Les leçons tirées qui devront mettre en valeur les forces et les faiblesses de la préparation, de l'élaboration et de la mise en œuvre du CPD/CPAP 2013/2017 qui ont une influence sur les performances. Quelles leçons ont été tirées et pourquoi ces leçons sont significatives et peuvent être généralisées lors de la mise en échelle notamment dans le cadre du prochain programme de coopération 2018 – 2020. - Le Rapport proprement dit de l'Evaluation finale du CPD/CPAP 2013 – 2017 qui comme susmentionné sera une consolidation des rapports des 4 Effets/programmes. Il devra refléter la situation en référence aux critères d'évaluation susmentionnés et devra comprendre les parties classiques d'un rapport d'évaluation finale de projet. De manière globale, le rapport devra notamment, mais non exhaustif, (1) décrire brièvement l'intervention de l'évaluation, (2) expliquer le but et les objectifs de l'évaluation, y compris le public/audience de l'évaluation et les utilisations souhaitées, (3) décrire le principal aspect de l'approche et des méthodes d'évaluation, (4) résumer les principales déductions, conclusions et recommandations, un rapport détaillé avec des annexes. Il sera présenté conformément aux critères de formes suscités. Les annexes comprendront, en plus des TDR, les questionnaires utilisés, la liste des localités et des services visités, la liste des personnes rencontrées, les observations détaillées des parties prenantes, et tout autre document jugé utile lors de la réunion de restitution. Les légendes des photos sous chaque photo, des encadrés tout le long du Rapport (citations, textes, chiffres, données marquants).			
--	---	--	--	--

VIII. COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION ET COMPETENCES REQUISES

L'évaluation sera effectuée par 04 Consultants individuels nationaux soit 01 consultant individuel par Effet/programme du CPD/CPAP 2013-2017. Cependant les consultants devront travailler en Equipe et le Chef d'Equipe sera le Consultant en charge de l'évaluation de l'Effet/programme: « Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socio- économiques de base « Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB) – Phase 2 ».

Qualification et expérience :

Les Evalueurs devront de manière générale jouir d'un minimum de combinaison de compétences et d'expériences en matière d'évaluation et réparties comme suit:

Profil de l'évaluateur (Chef d'Equipe) Effet/Programme: Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socio- économiques de base « Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base (SPRPB) – Phase 2 ».

- Titulaire d'un diplôme universitaire, au moins Bac + 5 dans le domaine du développement rural, Economie, sciences sociales ou domaines équivalents, en Management des projets, Expert en suivi/évaluation des projets de développement,
- Expériences d'au moins 07 ans dans le secteur du développement rural et/ou finance inclusive avec une expérience d'au moins 05 ans sur le terrain au Cameroun ;
- Avoir 05 ans d'expérience minimum dans la conception et la conduite d'évaluations ainsi que dans l'analyse de données qualitatives et quantitatives pour les projets et/ou programmes de développement ;
- Une connaissance technique et une expérience dans les domaines thématiques du PNUD, avec une spécialisation correspondant au thème spécifique de l'évaluation (Réduction de la pauvreté, création d'emploi, finance inclusive) , et aux sujets tels que la parité des sexes, l'approche basée sur les droits, et le développement des capacités ;
- Expérience prouvée en tant que responsable d'équipe d'évaluation et forte capacité à diriger et à travailler avec des parties prenantes à la base ;
- Expérience de travail avec les Nations Unies, le Gouvernement, la société civile, et les institutions multilatérales ou bilatérales ;
- Très bonne connaissance du contexte et de la situation nationale.
- Bonne capacité analytique et de solides compétences rédactionnelles ;
- Avoir une expérience prouvée au Cameroun et à l'international ;
- Des compétences en matière de gestion axée sur les résultats ;
- Maîtrise de la langue française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint etc...) ;
- Connaissance des logiciels d'analyse des données (SPSS, Epi info, CSPRO).

Profil de l'Evalueur Effet/Programme: Amélioration de la participation politique des groupes sociaux en situation de vulnérabilité et de l'intégration de leurs préoccupations, du Genre et des dimensions transversales (Environnement, VIH/SIDA) dans les plans, politiques et stratégies sectorielles « PRINCES ».

- Titulaire d'un diplôme universitaire, au moins Bac + 5 en Sciences Sociales ou domaines équivalents en Management des projets, Expert en suivi/évaluation des projets de développement
- Expériences avérées en suivi/évaluation des projets de développement et jouissant d'une expérience de 05 ans au moins dans l'évaluation des projets de développement en Afrique
- Expériences d'au moins 05 ans dans le domaine du développement inclusif, y compris les planifications au niveau national et local avec une expérience d'au moins 03 ans sur le terrain au Cameroun
- Expérience de travail avec les Nations Unies, le gouvernement, la société civile, et les institutions multilatérales ou bilatérales ;
- Très bonne connaissance du contexte et de la situation nationale.
- Bonne capacité analytique et de solides compétences rédactionnelles ;
- Avoir une expérience prouvée au Cameroun et à l'internationale ;
- Des compétences en matière de gestion axée sur les résultats
- Maîtrise de la langue française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint etc...) ;
- Connaissance des logiciels d'analyse des données (SPSS, Epi info, CSPRO).

Profil de l'Evaluateur Effet/Programme: Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique « REPECC ».

- Titulaire d'un diplôme universitaire, au moins Bac + 5 dans le domaine de l'Environnement, Gestion des Ressources naturelles ou domaines équivalents
- Expériences avérées en suivi/évaluation des projets de développement et jouissant d'une expérience de 05 ans au moins dans l'évaluation des projets de développement en Afrique
- Expériences d'au moins 05 ans dans le secteur Environnement, Gestion des ressources naturelles avec une expérience d'au moins 03 ans sur le terrain au Cameroun
- Expérience de travail avec les Nations Unies, le gouvernement, la société civile, et les institutions multilatérales ou bilatérales ;
- Très bonne connaissance du contexte et de la situation nationale.
- Bonne capacité analytique et de solides compétences rédactionnelles ;
- Avoir une expérience prouvée au Cameroun et à l'internationale ;
- Des compétences en matière de gestion axée sur les résultats
- Maîtrise de la langue française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint etc...) ;
- Connaissance des logiciels d'analyse des données (SPSS, Epi info, CSPRO).

Profil de l'Evaluateur Effet/Programme: Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics « PAAQSU ».

- Titulaire d'un diplôme universitaire, au moins Bac + 5 en Sciences Sociales ou domaines équivalents en Management des projets, Expert en suivi/évaluation des projets de développement
- Expériences avérées en suivi/évaluation des projets de développement et jouissant d'une expérience de 05 ans au moins dans l'évaluation des projets de développement en Afrique
- Expériences d'au moins 05 ans dans le secteur gouvernance de l'Administration publique avec une expérience d'au moins 05 ans sur le terrain au Cameroun
- Expérience de travail avec les Nations Unies, le gouvernement, la société civile, et les institutions multilatérales ou bilatérales ;
- Très bonne connaissance du contexte et de la situation nationale.
- Bonne capacité analytique et de solides compétences rédactionnelles ;
- Avoir une expérience prouvée au Cameroun et à l'internationale ;
- Des compétences en matière de gestion axée sur les résultats
- Maîtrise de la langue française et anglaise ;

- Connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint etc...) ;
- Connaissance des logiciels d'analyse des données (SPSS, Epi info, CSPRO).

IX. ETHIQUE D'EVALUATION

Les évaluations au sein du PNUD sont conduites conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG disponible sur le site : <http://www.uneval.org/search/index.jsp?q=ethical+Guidelines>. Ils doivent décrire les problèmes essentiels que les évaluateurs doivent aborder dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.

X. MODALITES D'EXECUTION

Le processus d'évaluation finale des Effets du CPD/CPAP 2013-2017 sera dirigé par un Groupe de Référence, structure de gestion de l'évaluation, qui fournira l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation. Ce Groupe de Référence composé de parties prenantes clés, collaboreront étroitement avec l'équipe des consultants, afin d'orienter le processus. Les membres du groupe de référence donneront des commentaires et des conseils à chaque étape du processus de l'évaluation: les termes de références, le rapport de démarrage, et pré-rapport de l'évaluation. Au besoin, ils feront des suggestions aux commanditaires pour la réorientation du processus d'évaluation.

Le travail de l'équipe des consultants, chargés de l'évaluation, sera supervisé par le Responsable de de Suivi & Evaluation du Bureau Pays qui veillera sur l'assurance qualité des rapports et des données collectées par les évaluateurs. Le PNUD s'occupera de l'organisation des différents ateliers envisagés au cours du processus d'évaluation (validation, vulgarisation).

XI. PRESENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

L'offre de chaque consultant comprendra une proposition (enveloppe) technique et une proposition financière.

1. Proposition technique

La proposition technique de chaque consultant devra fournir les informations suivantes, ainsi que tous renseignements additionnels si disponibles:

- (i) Compréhension de la mission;
- (ii) Une méthodologie détaillée de l'exécution de la consultation incluant le chronogramme indiquant les différentes échéances à partir de la date du démarrage de la mission, les dates de remise des livrables. Le PNUD disposera à chacune des étapes d'un maximum de cinq (05) jours ouvrables pour donner ses observations sur les livrables produits par le consultant;
- (iii) Le curriculum vitae actualisé et signé en 2017;

(iv) Trois références au moins faisant ressortir que le consultant a déjà rendu des services similaires, y compris avec le système des nations unies.

L'analyse de l'offre technique sera analysée selon la grille ci-dessous :

Objet	Note/100
Titulaire d'un diplôme universitaire, au moins Bac + 5 en Sciences Sociales ou domaines équivalents	10 points
Expériences avérées en suivi/évaluation des projets de développement et jouissant d'une expérience de 05 ans au moins dans l'évaluation des projets de développement en Afrique	10 points
Expériences d'au moins 05 ans dans le domaine de la consultation (selon l'Effet/Programme) (10 points) avec une expérience d'au moins 05 ans sur le terrain au Cameroun (10 points)	10 points
La compréhension de la mission	10 points
La clarté et la logique de la présentation de la méthodologie à utiliser pour obtenir les livrables	40 points
Le chronogramme de réalisation des activités par objectif et par étape	20 points

2. Proposition Financière

Seules les offres financières des candidats ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points seront examinées.

- Offre financière détaillée de la mission incluant les postes honoraires journaliers et perdiem en cas de journée de mission ;
- Le consultant prendra à sa charge tous les frais de déplacements liés à l'exécution de sa mission
– Le PNUD ne prendra aucun frais à sa charge ;
- La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 50 jours calendaires. ;

L'offre financière du consultant est sujette à négociation sur base des barèmes Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

TABLEAU DES COÛTS

Il est demandé au Prestataire de préparer le Tableau des coûts sous forme d'une enveloppe distincte.

Tous les coûts et tarifs doivent être exempts de toute taxe, le PNUD étant exonéré d'impôts.

Le Tableau des coûts doit fournir une répartition des coûts détaillée.

Une estimation des articles à coûts remboursables, tels que les frais de voyage ou les dépenses personnelles, doit être établie séparément.

Le formulaire ci-après doit être utilisé pour préparer le Tableau des coûts. Le formulaire comporte des lignes de dépenses spécifiques qui peuvent ou ne pas être requises ou applicables, mais qui sont en tout état de cause données comme exemples.

Description de l'activité/article		Coût unitaire	Montant total
1.	Rémunération		
1.1	Services au bureau principal		
1.2	Services sur le terrain		
2.	Dépenses Personnelles		
2.1	Voyages		
2.2	Indemnités journalières		
2.3	Communications		
2.4	Reproduction et rapports		
2.5	Equipement et autres dépenses		
	TOTAL		

XII. EVALUATION DES PROPOSITIONS

Le consultant ne devra à aucun moment avoir été impliqué dans le programme de quelque manière que ce soit.

Les offres seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec l'application des pondérations suivantes pour aboutir à une note globale (NG) :
Note technique sur 70 points et note financière sur 30 points.

Note Générale (sur 100) = (Note technique) + (Note financière)

Le contrat sera adjugé au consultant proposant l'offre le « mieux-disant » (l'offre ayant obtenu la meilleure note combinée issue de l'offre technique et de l'offre financière, avec une pondération de 70/30.

1- CONFIDENTIALITE

Le consultant retenu s'engage à respecter la confidentialité des informations professionnelles qu'il recevra ou découvrira durant la mission.

2- PENALITES DE RETARD

Les pénalités de retard seront d'application si la remise du rapport final excède de manière inconsiderée le chronogramme planifié par le consultant. Le PNUD avisera le consultant en cas de retard établi d'une date de remise attendue du rapport final n'excédant pas une semaine complémentaire non rémunérée. A partir du 8^{ème} jour, une pénalité de 2% du marché par jour de retard sera appliquée. A partir de 10 %, le PNUD s'octroie le droit de renoncer au contrat de manière unilatérale sans contrepartie financière.

XIII. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être adressés au plus tard 10 jours après publication de l'Appel à Madame La Représentante Résidente du PNUD.

Avis de recrutement n°

Evaluation (Nom du Programme/Effet du CPD/CPAP 2013 - 2017)

Les soumissionnaires sont invités à demander un accusé de réception si l'envoi de leur dossier est fait par mail.

Les dossiers dont la remise tardive sera liée aux problèmes informatiques rencontrés par le soumissionnaire ne seront pas considérés. Les soumissionnaires sont appelés à prendre leurs dispositions pour assurer une remise dans les délais.

Pour rappel, la deadline de soumission indique **l'heure maximale considérée de remise des offres**, cependant les soumissionnaires peuvent remettre leurs offres bien avant celle-ci.

DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION

1. Technique :

(i) Note méthodologique pour conduire la mission selon les TDR

(ii) CV - **expériences similaires et trois références** – contact mail et téléphone –

(iii) Lettre de motivation

2. Offre financière *

* Cette offre sera négociable selon les disponibilités du budget et l'ajustement majoré au taux UN.

Offre financière détaillée et complète pour 50 **jours calendaires** détaillés comme suivant le tableau ci-dessus.

N.B : Le poste est ouvert aux candidats des deux sexes et de nationalité camerounaise.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées. Les individus des groupes minoritaires et les personnes présentant certaines invalidités physiques sont également encouragés à postuler. Toutes les candidatures sont traitées dans la confidentialité.

This TOR is approved by:

Signature:

Name and Designation: -----

Date of Signing: -----